No 104] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section cent-soixante des Statuts Révisés.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 105] LOI

Pourvoyant à l'interdiction de personnes atteintes d'aliénation mentale alors qu'elles sont emprisonnées au Pénitencier, et pourvoyant à leur internement dans un Asile d'aliénés.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 106] LOI

Faisant une offense pénale de l'obtention de marchandises ou d'argent ou d'autre propriété au moyen d'une fausse représentation par écrit à un marchand quelconque ou à une banque avec l'intention frauduleuse d'obtenir du crédit et par laquelle quelqu'un sur cette représentation a été fraudé.
Approuvée le 9 juillet 1896
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 107] LOI

Amendant et décrétant à nouveau les sections 1, 2 et 3 de la loi No 61 de la session de l'Assemblée Générale de 1894, intitulée: "Loi pour établir un Bataillon naval, qui fera partie de la "Garde Nationale de l'Etat de la Louisiane, et amendant l'Acte No 22 de la session extra de l'Assemblée Générale de 1878, etc.," approuvée le 5 juillet 1894.
Approuvée, le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 108] LOI

Autorisant le Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de Charité à la Nouvelle-Orléans à fermer la rue Locust, de la rue Commune à la rue Gravier, quand ils auront acquis toute la propriété des deux côtés de la rue Locust, entre les rues Commune et Gravier; et fixant le délai dans lequel toute action en dommages ou autres motivées par cette clôture, pourront être intentées.
Approuvée, le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 109] LOI

Autorisant le Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de Charité à la Nouvelle-Orléans à vendre toute propriété foncière, personnelle ou mixte, acquise ou à être acquise par le Bureau par donation ou héritage.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 110.] LOI

Faisant du 6me jour du mois d'avril un jour férié dans l'Etat de la Louisiane.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 111] LOI

Relative aux Instituts de Professeurs d'Etat et de paroisse, et amendant et décrétant à nouveau la loi No 64 de l'année 1894, intitulée: "Loi pourvoyant à la tenue d'Instituts de Professeurs dans les diverses paroisses".
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 112]. LOI

Faisant un délit à tout concessionnaire, contracteur ou acquéreur de franchises, Etat, municipales ou paroissiales, de surcharger ou de faire une charge additionnelle ou autres charges que celles auxquelles il a été pourvu dans la concession, le contract ou la franchise; et pourvoyant à une pénalité à cet égard.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 113] LOI

Pourvoyant à la façon dont les Bills d'Exception seront pris dans les instructions de procès criminels.
Approuvé, le 9 juillet 1896.
Promulguée le 24 juillet 1896.

No 114] LOI

Pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans; à l'établissement de la Commission de Drainage pour la Nouvelle-Orléans; pourvoyant aux voies et moyens ainsi qu'aux fonds nécessités par ce drainage; pourvoyant à l'émission et au paiement de bons à l'usage du Bureau des Commissaire, du district des Levées d'Orleans.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 115.] LOI

Faisant une félonie pour toute personne au-dessus de 18 ans ayant connaissance de relations charnelles d'une femme non mariée entre 12 et 16 ans, avec son consentement, et fixant une pénalité à cet égard.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 116] RESOLUTION CONCURRENTE

Autorisant la vente de toutes machines ou parties de machines appartenant à l'Etat et dans le moment au Pénitencier.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 117.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 3373 des Statuts Revisés de 1870, et abrogeant la loi No 112 de 1880 relative aux chemins publics.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 118] LOI

Autorisant le Gouverneur à suspendre de ses fonctions tout Percepteur de taxes quand il lui sera montré, par les livres du bureau de l'Auditeur des comptes publics, que ce Récepteur est un concessionnaire et a omis, refusé ou négligé de faire un règlement.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 119] LOI

Amendant et décrétant à nouveau l'article 1655 du Code Civil Revisé de 1870.
Approuvée le 9 juillet 1896
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 120] LOI

Pour protéger les propriétaires de bouteilles et de siphons en usage dans la manufacture et la vente d'eaux de seltz et minérales.
Approuvée le 9 juillet 1896
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 121] LOI

Pour encourager, protéger, réglementer et développer l'industrie des huîtres dans l'Etat de la Louisiane; pour définir les droits des propriétaires riparaires aux bancs d'huitres et aux pêcheries dans les eaux sur la devanture de leurs propriétés; pour pourvoir à l'affermage des terres d'huitres appartenant à l'Etat; pour pourvoir à l'octroi de licenses, à l'enregistrement et à la désignation des bateaux engagés dans l'industrie des huitres; pour pourvoir à la punition de personnes détériorant des terres d'huitres; pour établir une fin de saison pour la pêche des huitres cultivées dans l'Etat; pour autoriser les jurys de police des diverses paroisses dans lesquelles sont situées des terres d'huitres, à adopter des ordonnances pour la mise en vigueur des dispositions de cette loi; pour pourvoir à la nomination d'un inspecteur d'huitres pour chacune desdites paroisses; pour définir ses devoirs et ses pouvoirs, fixer ses appointements, imposer des pénalités pour la violation de cette loi. Pour abroger la loi No 106 de l'année 1886, approuvée le 8 juillet 1886; une loi No 110 de 1892 et toutes les lois ou parties de lois contraires aux dispositions de celle-ci:
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No. 122.] LOI

Fixant les honoraires et les commissions de l'Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, et abrogeant toutes les lois en conflit avec celle-ci. Attendu qu'avis légal a été donné de l'intention de demander l'adoption de cette loi de la façon requise par l'article 48 de la constitution de cet Etat, et que la preuve en a été donnée à l'Assemblée générale;
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

(No 123) LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section deuxième (2me) de la loi No Cent quatre-vingt (180) des lois de l'Assemblée Générale de dix-huit cent quatre-vint-quatorze (1894) relative aux contrats pour les constructions et la sécurité des ouvriers et des fournisseurs de matériaux.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 124] LOI

Relative aux témoignages à recueillir dans les procès criminels.
Approuvée le 9 juillet 1896
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 125.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la Section 3 de la loi No 37 de l'année 1894, intitulée: loi autorisant les juris de police de l'Etat à diviser leurs paroisses respectives dans des districts de drainage; pourvoyant à la nomination de commissaires pour surveiller lesdits districts et définissant leurs devoirs; créant une source de revenus par la levée d'une taxe spéciale sur la propriété immobilière desdits districts, et la manière dont sera imposée et perçue la taxe, "afin de donner au juris de police le pouvoir de déposséder les propriétaires de leurs terres pour le nouveau drainage."
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 126] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la Section 3 de la loi 80 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, de l'année 1888, intitulée: loi pourvoyant à la vente de propriétés mises à l'enchère et adjugées à l'Etat pour taxes de l'année 1880 et des années subséquentes: pourvoyant à la façon de publier la vente et à la façon dont lesdites ventes seront payées; établissant l'effet de l'acte de la vente et la validité de la vente en vertu de cette loi; établissant la prescription de toutes les actions quant aux ventes annuelles en vertu de cette loi; et limitant la responsabilité et la garantie de l'Etat pour le remboursement du prix des ventes en vertu de cette loi; pourvoyant au paiement de tous les frais à prendre du produit de la vente, et limitant la responsabilité de l'Etat quant aux montants provenant des dites ventes; pourvoyant enfin à la façon et à l'époque des retours que devront faire les Percepteurs de taxes de toutes les ventes; quand aussi il devra en verser le produit dans le Trésor de l'Etat.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 127] LOI

Pourvoyant à la nomination d'un directeur d'Etat pour le Pénitencier: définissant ses devoirs; fixant son salaire et pourvoyant au paiement de ce directeur.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 128] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 57 de l'année 1876, intitulée: "Loi exigeant que la ville de Monroe paye à la paroisse de Ouachita, un quart de certaines dépenses.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 129.] LOI

Pourvoyant à un mode de procédure et spécifiant les causes qui feront réprimander et suspendre de leurs fonctions les avocats de l'Etat.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 130]. LOI

Pourvoyant à la direction et au contrôle du "Parc de la ville de la Nouvelle-Orléans" et du "Parc Audubon" en la ville de la Nouvelle-Orléans; et mettant de côté une partie du "Fonds de Réserve" pour l'amélioration des dits parcs.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 131.] LOI

Pourvoyant à la vente d'une partie de la rue Est Troisième dans le comté de Grande Cane, paroisse De Soto, Louisiane, située immédiatement devant et à l'Est de l'ilet quarante-deuxième, ledit ilet mesurant soixante-treize pieds de largeur, Est et Ouest, et trois cente pieds de longueur Nord et Sud.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 132] LOI

Amendant et décrétant à nouveau les sections une (1) et trois (3) de la loi No vingt-quatre (24) des lois de 1886 intitulée: Loi amendant et décrétant la loi No 68 des lois de 1880 pour empêcher la destruction du poisson en l'empoisonnant, en faisant usage de la dynamite, de trappes, de haies ou de seines, et pourvoyant à la punition de ces délits.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 133.] RESOLUTION CONCURRENTE DE LA CHAMBRE.

Attendu que le Bayou Vermillion dans le sud de la Louisiane, dans son cours à travers les paroisses Lafayette et Vermillion au Golfe du Mexique, s'étendant dans les plus belles régions rizières et sucrières de l'Amérique, que c'est un débouché naturel d'une contrée vaste, riche et fertile, qui attire l'attention de tous les côtés de l'Union, d'immigrants nombreux et intelligents;
Priant instamment nos Sénateurs et nos Représentants au Congrès de faire adopter par le Congrès une loi par laquelle une allocation sera faite, de $20,000 pour enlever les obstacles du Bayou Vermillion et en compléter la navigation par des travaux de dragage.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 134] LOI

Exigeant que toute personne possédant des biens immobiliers dans l'Etat, et qui désire transformer celles-ci en ilets ou en terrains de comtés, enregistré au bureau du conservateur des actes notariés de la paroisse où est située la propriété, des mappes de ces comtés proposés ou morceaux de terre avant d'en vendre n'importe quelle partie; et déclarant qu'une violation de cette loi sera un délit et pourvoyant à une pénalité pour toute violation de ce genre.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 135] LOI

Prescrivant la façon dont les villes et les comtés pourront obtenir de nouvelles chartes.
Approuvée le 9 juillet 1896
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 136] RESOLUTION CONCURRENTE DE LA CHAMBRE

Priant la Commission des Pêcheries des Etats-Unis de se renseigner à l'égard de la saison du plant des huitres, et de soumettre un rapport à l'Assemblée Générale avant sa prochaine session de ses conclusions relativement à l'exacte saison de planter des huitres dans l'Etat, et tous les autres faits se rattachant à la question; et si le système actuel des lois existantes est ou n'est pas nuisible à l'industrie des huitres dans cet Etat.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 25 juillet 1896.

No 137] LOI

Pour assurer la pureté du scrutin en réglementant la façon de tenir et de diriger les élections; pourvoyant à une forme officielle de ballotage; désignant l'époque et la méthode de faire les nominations; pourvoyant à la division des paroisses, villes et comtés en precincts d'élections; en pourvoyant à la nomination d'officiers qui seront chargés de diriger les élections, et à la définition de leurs devoirs; pourvoyant à la façon dont le dénombrement des votes se fera, dont la compilation et les retours seront proclamés; pourvoyant à la punition des violations de cette loi, et rappelant toutes les lois en conflit avec celle-ci.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 28 juillet 1896.

No 138] LOI

Amendant et décrétant à nouveau les sections 4, 5 et 6 de la loi 42 de 1890, intitulée: loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglementant leur nomination, leurs bons, qualifications, devoirs et obligations; pourvoyant à la mise à l'épreuve desdits bons et prescrivant certaines pénalités.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 139.] LOI

Autorisant le commis de la Cour Suprême de l'Etat et ses députés d'administrer les serments et de recevoir des reconnaissances.
Approuvée le 9 juillet 1896.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 140.] LOI

Prescrivant la force et l'effet à donner dans l'Etat aux serments et aux dépositions faits ou pris pardevant tout notaire dans n'importe quel Etat ou territoire des Etats-Unis ou dans le district de Colombie.
Approuvé le 9 juillet 1896.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 141] LOI

En faveur de F. W. Miscar, ancien shérif de la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 142.] LOI

En faveur de Festus P. Mix, pour de l'argent payé en excédent à l'Etat par lui, comme Shérif et Percepteur de taxes de la paroisse Tangipahoa.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 143 LOI

En faveur de Henri S. Burkhalter, Shérif de la paroisse de Washington, pour le remboursement d'une somme versée par lui par erreur dans le Trésor de l'Etat.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 144] LOI

En faveur de Valentin F. Gremillion.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 145) LOI

En faveur de Lee Murphy, de la Paroisse Ste Marie, pourvoyant à sa compensation comme Commis de l'enregistrement.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 146] LOI

Autorisant le maire et les aldermen de la ville de Crowley, paroisse Acadie, à émettre des bons municipaux pour la construction de waterworks et l'établissement d'éclairage électrique dans la dite ville.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

No 147.] RESOLUTION CONCURRENTE DE LA CHAMBRE

Demandant à nos Sénateurs et aux membres du Congrès de voter en faveur d'un amendement à la Constitution des Etats-Unis qui sera soumis aux Etats, pourvoyant à l'élection des Sénateurs des Etats-Unis par un vote direct du peuple.
Par limitation, devenue loi.
Promulguée le 29 juillet 1896.

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT. Bâton-Rouge, 29 juillet 1896.

Je, soussigné, Sous-Secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane, certifie par la présente, que ce qui précède est une copie vraie et exacte des lois et des résolutions concurrentes adoptées par l'Assemblée Générale de cet Etat, à sa session régulière de 1896, approuvées par Son Excellence le Gouverneur de cet Etat, et déposées en ce bureau, accusant la date de leur approbation et de leur promulgation.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, le jour et la date ci-dessus indiqués.

GEO. SPENCER,
Sous Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple dans le Deuxième District,

No 2411 rue Orléans, entre Rocheblave et Tonti, ilet Ste-Anne.

Succession de Valentine Bock et Christine Walker, son épouse.

No 50,530 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR D. DANZIGER Encanteur—MARDI, le 20 octobre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. F. A. Monroe, absent en congé, daté et signé le 16 septembre 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, comme il est décrit ci-dessus et mesurant 30 pieds de face sur la rue Orléans sur 81 pieds 3 pouces et 7 lignes, sur la ligne du lot 2 et 81 pieds, 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot 4. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant trois grandes chambres, hangar, citerne, puits et entrée pour écurie.

Conditions - Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, y inclu les honoraires d'avocat en cas de procès, le transfer de l'assurance, etc.; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1896, faire un dépôt de 10 pour cent comptant, et payer pour l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
20sept—20 27—oct 4 11 18 à date

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Résidence Attrayante,

Avec terrains spacieux et ornés,

No 5216 rue Magasin.

Succession de Arthur J. Albert.

No 50,393—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, le MARDI, 13 octobre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 3 septembre 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Arthur J. Albert, No du dossier 50.393 de ladite Cour; il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 193, borné par les rues Magazine, Constance, Dufossat et Bellecastle, désignés comme lots 18 et 19 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, prise du côté du lot No 14 du dit ilet dans le fond et se joint à la propriété ci-dessus et mesure sur la ligne du fond et sur la ligne qui y est opposée vers la rue Constance 90 pieds sur une profondeur de 10 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les lots ci dessus décrits, connues par le numéro municipal 5216 rue Magasin, comprennent le joli, confortable et commodément situé, cottage résidence avec octogone, et subdivisé en salons, 3 chambres à coucher, salle à manger, pantry, vestibule et cuisine, remise, etc., dans le fond, citerne, puits, etc. La résidence est bâtie retirée de la rue et des lignes des lots, les terrains sont arrangés en gazon et Schrubbery, trottoir et allées en Schillinger. Le voisinage est excessivement attrayant à proximité de toute les commodités, les lignes de chars électriques.

Conditions—Comptant

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Harry L. Loomis, Jr., Notaire

Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SEUL

No 4822 rue Constance, près de la rue Bordeaux.

Succession de S. P. Barney.

No 49,499 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, encanteur.—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, 13 octobre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant en place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en vacance, en date du 3 septembre 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de S. P Barney, No du Dossier 49,499 de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 178 borné par la rue Constance (anciennement Live Oak) Bordeaux, Lyons et Laurel, désigné comme lot No 6 et mesurant en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Constance sur 98 pieds de profondeur.

Les améliorations sont désignées par le No 4822 rue Constance, consistant en un cottage seul ayant 3 chambres et une cuisine, citerne, bonne cour, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Préot, notaire. Un dépôt de 20 0/0 exigé au moment de l'adjudication.
6 sept—6 13 20 27—4 13 oct

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James C. Burns vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 49,626.

Cheval et Charrette, Outils, Instruments, Outil à Wagon.

A l'Encan, LUNDI, 5 Oct. 1896, à 11 h. A. M.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE—John J. Castell, encanteur—Bureau, 144 rue Carondelet, près Commune—Il sera vendu à l'encan, le 5 octobre 1896, à 11 heures A. M., au No 870 rue South Peters, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge Division C, maintenant absent en congé, daté et signé le 20 août 1896, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval et charette, outil à wagon, outils, instruments, etc, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.
23sept—23 27 oct 4 5

PLUS D'ASTHME
Oppression Catarrhe,
par les Cigarettes Cléry, et la POUDRE CLERY.
Ont obtenu les plus hautes Récompenses.
Gros: Dr Cléry, à Marseille, France.
Dépositaires à la Nlle-Orléans: I. L. Lyons & Co., 42, 44 Camp.

NOMS Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Poe.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Bouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenant Emmett
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIEME DISTRICT.

Livandais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandolin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petre, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrano.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Touro.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (finit maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIEME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermudes.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diane.
Franklin, maintenant Nunes.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue Slidell.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Tèche.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Fuller.
Peter, maintenant Avenue Pélican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIEME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louisa, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (au-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow.
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Calhoun).
Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Miro (de Walnut à Lower Line), Spruce.
Polymnie (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Elba.
Terpsichore (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Eve.
Uranie (de S. Broad à l'avenue Hagan,) Elk.
Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architecte, N. C., maintenant Apollonia.
Bernadotte (de Douzième ou Apricot à N. Line), maintenant Protection.
Canada, maintenant Sycamore.
Clay, maintenant Cherry.
Clinton, maintenant Cherokee.
Cyprès, maintenant Panola.
De Armas, maintenant Mississipi.
Huitième, maintenant Spruce.
Dix-Huitième, maintenant Peach.
Onzième, maintenant [illegible]
Dolhonde, N. et S., maintenant N. S Dorgenois.
Edmond, maintenant Calhoun.
Gasquet (de Claiborne au-delà) maintenant Cleveland.
Gayoso (de Walnut à Lowerline) maintenant Gén. Lee.
Jeanne, maintenant Alvar.
Jersey, maintenant Annonciation.
Léonie, maintenant Clara.
Locust, maintenant S. Robertson.
Long (de l'Avenue Peters au haut de la ville) maintenant Freret.
Magistrat, maintenant N. Dorgenois.
Morales, maintenant Marais.
Napoléon, N. et S., maintenant N. et Sud Hennessey.
N. Market, maintenant N. Diamond.
Vieux Camp, maintenant Camp Place.
Vieux Magazine, maintenant Place Magazine.
Paix, maintenant Kerlerec.
St-Bernard (nouveau), maintenant Allen.
St-David, maintenant S. Franklin.
St-Denis, maintenant S. Remparts.
St-Georges, maintenant Howard.
Ste-Jeanne, maintenant Ste-Adeline.
Avenue St-Jean, maintenant S. avenue Hagan.
Sauvé, maintenant Hickory.
S. Market, maintenant S. Diamond.
Tremé, maintenant N. Liberté.
Ursulines (de Claiborne et au delà), maintenant avenue Ursulines.
Wandorf, maintenant Birch.
Warren, maintenant Poplar.
White (anciennement S. Bassin), maintenant Saratoga.
De Armas (continuation de Euterpe), maintenant Grappe.
Robertson, maintenant S. Robertson, se prolongeant jusqu'à Lower Line, y compris Locust et Breslau, entièrement sous le nom de S. Robertson.

RUES SANS LES DISTRICTS MARQUÉS.

Bassin (de Clio au haut de la ville) maintenant Saratoga.
Boudousquié et Jeannette, maintenant Garfield.
Breslau, maintenant Sud Robertson.
Commune, (de Baronne au fond de la ville), maintenant Avenue Tulane.
Onze, maintenant Bourgogne.
Cinquième, maintenant Poplar.
Quinzième, maintenant Olive.
Première, maintenant avenue St-Charles.
Quatrième, maintenant Oak.
Quatorzième, maintenant Oleander.
Jackson, maintenant Général Ogden.
Jefferson, maintenant Joliet.
Madison, maintenant Dante.
Milton, N. C., maintenant Meteor.
Napoléon, maintenant Néron.
Neuvième, maintenant Sycamore.
Dix-Neuvième, maintenant Peat.
Olivier, maintenant Gén'l Hood.
Philip, N. C., maintenant Mermet.
Rosseau, N. C., maintenant Ross.
Deuxième, maintenant Maple.
Septième, maintenant Hickory.
Dix-Septième, maintenant Palmetto
Sixième, maintenant Birch.
Seizième, maintenant Palme.
Dixième, maintenant Mobile.
Troisième, maintenant Elm.
Treizième, maintenant Figue.
Douzième, maintenant Abricot.
Vingtième, maintenant Quince.
Upper Line, maintenant Protection.
Washington, maintenant Fern.

Vingt-sixième Etat Annuel

DE

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1895

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$192,387 91
Sur risques de marine		1,879 85
Sur risques de rivière		2,534 37
		$196,802 13
A ajouter, primes non acquises de 1894		53,695 00
Primes totales		$250,497 13
A ajouter, intérêts profits et pertes		12,405 71
Revenus		$262,902 84
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$58,952 06	
Sur risques de marine	911 95	
Sur risques de rivière	137 94	
Total des pertes payées	$60,001	
Retour de primes et cancellations	28,972 78	
Commissions	25,205 36	
Réassurances	17,875 97	
Taxes et Licences	1,743 09	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage, etc	29,866 24	
Déboursé		$163,665 39
		$99,237 45
Primes non acquises de 1895	$59,981 00	
Pertes ajustées et non ajustées	16,700 00	
Dividendes d'intérêts de 6 pour cent sur le fond capital pour l'année 1895	12,000 00	
Fond de réserve	10,556 45	$99,237 45

ACTIF.

Argent en banque	$8,670 14	
$120,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0 à 101	121,200 00	
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane 4 0/0 à 99	74,250 00	
$40,840 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 178	72,695 20	
10 actions Compagnie d'Assurance Germania à 100	1,000 00	
Primes en voie de recouvrement	16,379 71	
Meubles et installations de bureaux	1,500 00	$295,695 05

PASSIF.

Capital	$200,000 00	
Dividendes non réclamés	2,457 60	
Réservé pour primes non-acquises	59,981 00	
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	16,700 00	
Dividendes d'intérêt de 3 0/0 sur le fond capital du en janvier 1896	6,000 00	
Fond de réserve	10,556 45	$295,695 05

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant le soussigné notaire public, ce 11 janvier 1896.

GEORGE [illegible] ANDRY, Notaire.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

[illegible] CHARTRES [illegible]

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres.

ASSURANCES.

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Treizième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1895:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$407,692 51	
Sur risques de rivières	8,196 87	
Sur risques de mer	3,066 72	$418,956 10
A ajouter: Primes non acquises de 1894		119,547 00
		$538,503 10
A déduire: Réservé pour les primes non acquises de 1895		120,595 05
		$417 908 05
Moins: Primes remboursées	$62,042 01	
Réassurances	43,262 13	105,304 1
		$312,603 91
A ajouter: Profit et perte		$21,825 56
Recettes nettes		$334,429 47
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$168,652 69	
Sur risques de rivières	1,136 04	
Sur risques maritimes	474 07	
Total	$170,262 80	
Commissions	53,688 97	
Taxes et licences	9,758 11	
Dépenses générales et d'agences, moins intérêt	33,037 74	266,747 62
Balance		$67,681 85
Moins: Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		29,833 00
Profit net		$37,848 85
A ajouter: Fonds de réserve de 1894		14,264 90
		$52,113 75
Moins: Dividende de juillet 1895		12,000 00
Réserve et fonds de surplus		$40,113 75

ACTIF

Comptant en banque	$92,947 66	
Comptant au bureau	988 43	$93,936 09
$60,000 bons de la ville de la Nouvelle Orléans, 4 pour cent à 101		60,600 00
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, à 99		49,500 00
$101,800 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans à 178		181,204 00
$6,680 bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans (numéros tirés)		14,696 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		1,600 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company		525 00
Propriété Foncière—bâtisse du bureau, No 314 rue Camp, N. O.		26,659 87
Primes en cours de perception		60,530 96
Meubles et installations		2,000 00
		$491,476 92

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Réservé pour risques non expirés de 1895	120,595 05
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	9,823 00
Dividendes non payés	884 00
Fonds de réserve et de surplus	40,113 75
Due à divers créanciers	51 12
	$491,476 92

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1896.
CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nouvelle-Orléans, 2 Janvier 1896.
(Signé): FRANK RODER. FRED. G. ERNST. JOSEPH SCHWARTZ. GEO H. DUNBAR. THOS. J. WOODWARD.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 622 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1896.

La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1895:

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$198,214 25	
Sur risques de mer	1,604 68	
Sur risques de rivière	4,092 34	$203,911 27
A ajouter— Primes non acquises 1894		58,351 64
		$262,262 91
Ajouté— Intérêt	6,352 62	
Loyer	$10,861 00	$17,213 62
		$279,476 53
Déduire: Pertes payées— Sur risques de feu	$118,975 31	
Moins réservé pour pertes non ajustées, l'an passé	7,907 65	
	$111,067 66	
Sur risques de mer	3 00	
Sur risques de rivière	863 30	
Pertes totales	$111,933 96	
Primes retournées	$31 061 57	
Réassurances	8,687 95	
Commissions	18,892 43	
Taxes et licences	5,996 00	
Agence générale et dépenses légales	27,902 61	$204,474 52
		$75,002 01
Réservé pour primes non acquises 1895	54,011 60	
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	7,692 24	
Dividende de 4 0/0 payable 16 janvier 1896	12,000 00	
Profit de 1895	1,298 17	$75,002 01

ACTIF.

Billets à recevoir	$6,180 11
Billets garantis sur nantissement	16,441 21
Primes en voie de collection	26,777 56
Propriété foncière	166,256 60
Comptant en main	20,788 90
Actions de banque et assurance	43,665 00
French Opera Ass'n Ltd. (valeur du marché)	1,000 00
Bons à prime (valeur du marché)	33,450 2
Nouveaux Consols (valeur du marché)	30,450 00
N. O. Gas Light Co (valeur du marché)	25,200 00
Action du Orleans Rail Road Co (valeur du marché)	5 616 00
Jugement	600 00
Meubles de bureau	2,400 00
	$378,925 58

PASSIF.

Fonds capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	676 78
Primes non acquises	54,011 60
Réservé pour pertes non ajustées	7,692 24
Dividende payable le 16 jan. 1896	12,000 00
Surplus	4,544 96
	$378 925 58

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1896.
PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 17me jour de janvier A. D., 1896.
GEO. C. PREOT, Notaire.
18 —